

rifie faussement d'être l'épouse immaculée du Christ. En effet, l'Église du Christ est la première au nombre des enfants de Marie. Donc, les obligations filiales qui incombent envers elle à ses enfants sont excellemment les siennes : car elle doit les leur enseigner par son exemple et par sa doctrine. Par conséquent, manquer à ce devoir c'est être infidèle, et c'est aussi renoncer à la médiation de la Reine des cieux : deux choses incompatibles avec la sainteté de l'Église.

Ajoutons une autre considération dont j'emprunte la substance à l'un des plus savants professeurs du Collège romain. La religion, étant ce par quoi nous sommes reliés à Dieu, la religion chrétienne est celle qui nous rattache à lui par le Christ Médiateur. Or, dans la religion chrétienne, soit qu'on la contemple à l'époque de son complet épanouissement, soit qu'on la regarde dans ses plus lointaines origines, c'est-à-dire, dès le moment où le Christ fut révélé à l'humanité déchue comme Celui qui devait nous rouvrir l'accès auprès du Père, Marie est la compagne inséparable de Jésus. Partout et toujours la mère est aux côtés du Fils. Donc, ce qui doit nous *relier* à Dieu, ce qui nous ramène aux choses du ciel, ce n'est pas le Christ seul, mais ce couple bienheureux de la *femme et de sa race*. Donc, séparer Marie de Jésus dans le culte religieux c'est renverser l'ordre établi par Dieu lui-même ; et, par conséquent, présenter aux hommes une économie de salut que Dieu n'a ni instituée, ni approuvée ; en d'autres termes, une religion qui n'est ni ne peut être la véritable religion chrétienne (1).

(1) P. Ludov. Billo', de *Verbo incarnato* (ed. alt.), p. 347.

## LIVRE X

## LIVRE X

Des principaux bienfaits attachés pour les hommes, et dans tous leurs états, au culte de leur divine mère.

### CHAPITRE PREMIER

Bienfaits de tout ordre pour la vie présente. — La dévotion à la Sainte Vierge signe et gage de prédestination. — Comment elle l'est et dans quelle mesure? — Questions spéciales sur le Scapulaire du Mont-Carmel et sur la promesse de salut faite pour qui le porte au moment de la mort.

I. — La dévotion envers la Sainte Vierge, c'est-à-dire, une volonté prompte de lui rendre le culte de vénération, de prière et d'amour qu'elle mérite est, dans une certaine mesure, de nécessité de moyen pour arriver au salut; plus nécessaire encore pour monter à la perfection surnaturelle, à la sainteté. Une autre question vient se poser naturellement à la suite de cette constatation. Quelle est l'utilité, quels sont les fruits de la même dévotion? On peut déjà regarder la question comme résolue : car si le culte de la bienheureuse Vierge est de telle importance pour ses enfants, c'est principalement à cause des avantages inestimables qu'il leur procure. Toutefois il ne suffit pas d'une réponse si générale. Les auteurs qui ont écrit sur ce sujet ne se lassent pas de redire à leurs lecteurs tout

ce qu'un fidèle serviteur de la Reine du ciel peut attendre de sa tout amoureuse et puissante protection, dans quelque état qu'il se trouve.

Entrer dans le détail de ces faveurs serait la matière d'un gros livre. Nous nous bornerons aux points principaux, étudiant par ordre quels avantages la dévotion à Marie procure aux hommes, soit dans l'état présent de *la voie*, soit après que la mort les en a retirés.

Commençons par ce qui nous touche de plus près, c'est-à-dire, par les biens qu'apporte avec elle, pendant les jours de notre pèlerinage terrestre, la dévotion à la Mère de Dieu, notre mère à tous. J'en résumerai le plus grand nombre en quelques phrases, pour m'attacher plus longuement à ce fruit d'un intérêt universel et fondamental, exprimé dans la formule si souvent répétée : la dévotion à la Sainte Vierge est un gage de salut, la marque des prédestinés.

Quand donc vous demandez ce qui revient aux serviteurs de Marie du culte et des hommages qu'ils lui rendent, docteurs et Saints vous répondent d'une voix unanime : tous les biens. Parmi ces biens, les uns se rapportent spécialement aux nécessités du corps, aux avantages de la vie présente : ce sont les biens naturels, santé, guérison dans les maladies, délivrance dans les dangers, réussite dans les affaires, succès dans l'acquisition des sciences, et mille autres semblables. Ceux-là vont directement au perfectionnement de l'être spirituel, je veux dire à ce qui forme, conserve, développe et consomme en nous l'enfant de Dieu, l'héritier du ciel.

C'est de ces derniers surtout que la bienheureuse Vierge est prodigue à l'égard de ceux qui l'honorent

et qui la prient, parce qu'ils sont les biens véritables, dignes d'être désirés pour eux-mêmes. Quant aux autres, elle est une mère trop sainte, trop sage et trop bonne pour les donner indifféremment à qui les lui demande. Avant d'ouvrir le trésor où ils sont renfermés, elle veut savoir s'il est expédient pour nous de les recevoir. Ce n'est donc pas rebuter les prières que de nous refuser parfois ces sortes de biens ; tout au contraire, c'est les exaucer d'une manière conforme à sa qualité de médiatrice et de mère. Demandez et vous recevrez : c'était la parole adressée par le Seigneur à ses disciples. L'expérience des siècles est là pour attester que la bienheureuse Vierge a le droit, elle aussi, de la répéter à ses serviteurs ; et si le ciel pouvait s'ouvrir sur nos têtes, nous entendrions l'armée des élus nous affirmer de la dévotion à Marie ce que l'Écriture a dit de la Sagesse : « Tous les biens me sont venus par elle » (1).

II. — Dans le chapitre précédent, le culte, et surtout le culte de prière envers la bienheureuse Vierge, nous apparaissait comme étant, dans un sens très véritable, une *note négative* de salut pour les hommes. Est-il permis d'ajouter de cette même dévotion qu'elle

(1) A qui voudrait se former une idée des grâces temporelles, obtenues par la dévotion à la Mère de Dieu, je conseillerais de lire la *Triple couronne* du Père Poiré (Traité III, c. 5) ; *Maria Deipara Thronus Dei* du P. Spinelli (c. 36), le *Serviteur de la Vierge* du P. Honorat Nicquet (L. I, c. 4) ; ou, s'il l'aime mieux, de parcourir les homélies des Pères : car il n'est aucune faveur temporelle qu'ils ne lui demandent. Mais à quoi bon consulter les monuments du temps passé ? N'avons-nous pas, au milieu de nous, les sanctuaires de Marie qui nous disent plus éloquemment que tous les livres, avec quelle largesse elle daigne répondre à nos supplications, toutes les fois que la gloire de son Fils et l'utilité spirituelle des suppliants ne l'engagent pas à échanger contre d'autres grâces les dons temporels qu'ils réclament de sa maternelle bonté.

constitue par elle-même une *note positive* de salut ; en d'autres termes et pour me servir des expressions communément employées dans cette matière, peut-on dire qu'être dévôt à la Sainte Vierge, c'est porter, dès cette vie, le caractère, le signe et la marque des prédestinés ? Grande question qui ne saurait nous laisser indifférents, si nous avons quelque souci de nos destinées éternelles.

Quel problème capital, en effet, que celui-ci : serai-je du nombre des élus de Dieu, ou dois-je partager un jour le sort des malheureux qu'il repoussera loin de sa face ? Des saints même et de grands saints ne pouvaient, sans trembler, en envisager la solution. Entendez plutôt saint Bernard commentant le texte de l'Écclésiastique : « Personne ne sait s'il est digne d'amour ou de haine » (1). « Oh ! les terribles paroles, et qu'elles sont capables de jeter le trouble dans les consciences les plus assurées. Oui, je l'avoue, chaque fois que je suis tombé sur ce passage, j'ai été pris d'épouvante à cette pensée : qui peut savoir s'il mérite ou l'amour ou la haine », s'il sera damné ou sauvé (2). Quand saint Bernard tremble, lui ce grand serviteur de Dieu, illustre par sa vie, par sa doctrine, par ses miracles, comme le qualifie le Martyrologe romain ; lui, le Père des moines, brillante étoile au firmament de l'Église, comme il est encore appelé par les souverains Pontifes ; comment nous, si lâches au service de la divine majesté, si chargés de fautes et si pauvres en mérites, n'avons-nous pas sujet de craindre en présence d'une si redoutable alternative, et ne chercherions-

(1) Eccl., ix, 1.

(2) S. Bernard., *serm. 23 super Cant.*, n. 12. P. L. CLXXXIII, p. 891.

nous pas quelque marque de notre béatitude future, quelque préjugé de notre prédestination, qui relève notre confiance, et nous préserve des anxiétés excessives où cette incertitude est de nature à nous précipiter ?

Or, une des marques les plus encourageantes, un des préjugés les plus solides est la dévotion envers la glorieuse Vierge, Mère de Dieu. Et cela, je ne le dis pas de moi-même : c'est une doctrine devenue comme un lieu commun dans les ouvrages et chez les auteurs qui, depuis des siècles, ont écrit sur la dévotion à la Vierge bénie. Elle est passée dans le sens chrétien ; témoignage et garantie de sa vérité. Pour en fournir la preuve, il suffirait presque d'énumérer tous les livres où on la trouve expressément enseignée : car, à l'exception des œuvres plus ou moins viciées par l'esprit du Jansénisme, il n'en est pas qui la rejettent ; et c'est ce dont le lecteur pourra s'assurer par lui-même, en fouillant les bibliothèques. Ainsi pensent les Saints ; ainsi, les théologiens ; ainsi, nos auteurs ascétiques ; et tous souscriraient de grand cœur, au moins quant à la substance, à cette proposition de celui qui fut à la fois un grand saint, un grand théologien et un grand maître en ascétisme, saint Alphonse de Liguori : « Il est impossible qu'un serviteur de Marie se damne, pourvu qu'il la serve fidèlement et se recommande à sa maternelle protection » (1).

(1) Saint Alph. de Liguori, *Gloires de Marie*. P. 1, c. 8, § 1.  
Voyez, par exemple : Vega, *Theologia Mariana*, Palaestra 29, certam. 5, n. 1732, et Palest. procem., cert. 9 ; Benedict. Piazza, *Vindiciae Devot.*, etc. P. II, c. 7, n. 57, sqq. ; Etienne Binet, *De la dévotion à la glorieuse Vierge, Mère de Dieu, vraie marque de prédestination* (Paris 1619) ; Paul de Barry, *le Paradis ouvert à Philagie*. Au lecteur ; Recupitus, *Tractat. de signis praedestinat.* ; Theophyl. Raynaud, *Sea-*

Or, cette doctrine ils ne la donnent pas seulement comme une pieuse croyance assez récente d'invention, plus fondée sur le sentiment que sur des raisons convaincantes; ils ont la prétention de l'appuyer sur l'autorité de l'Église, des Pères et des Saints.

J'ai dit : sur l'autorité de l'Église. En effet, l'Église, dans ses chants liturgiques, applique à Marie des textes de nos saints Livres, d'où cette croyance peut être aisément déduite, une fois qu'ils sont entendus de la Mère de Dieu. Tels sont, par exemple, ces passages suivants et d'autres semblables : « Moi, j'aime ceux qui m'aiment; et qui me cherche dès le matin, me trouvera... Mes fruits sont meilleurs que l'or et

*putarea Marian. illust. et defensum*, P. 1, c. 7 (Opp., t. VII, p. 270, sqq.; Cornel. à Lapide, *Comment. in Eccli. XXIV, 13 et XXIV, 30*; Honorat Nicquet, *le Serviteur de la Vierge* (Rouen, 1677). L. 1, ch. 10, p. 135 suiv.; Mendoga, *Viridarium utriusque eruditionis*, Problema 19, n. 52, 53, (ed. Lugd.) : Jean Crasset, *La véritable dévotion envers la très Sainte Vierge établie et défendue*, P. 1, Tr. 1, q. 6; Labata, *Apparatus*, t. II, aux mots : *Mariae intercessio*; Antoine Boissieu, *le Chrétien prédestiné par la dévotion à Marie*; J.-B. Posarel, *Corona Stellarum XII, sive de Excellentia Virginis duodenaria*, L. 1, c. 3; J.-F. Velasquez, *de Maria advocata nostra*, L. V, adnot. 1 et 2; P.-Ant. Spinelli, *Maria Deipara Thronus Dei*, c. 34, n. 18, sqq.; Paolo Segneri, *Il divoto di Maria Virgine*, P. 1, c. 7; Hipp. Pradié, *la Vierge Marie, corédemptrice du genre humain*, L. VI, c. 6; F. Poiré, *la Triple couronne de la Mère de Dieu*; le vénér. P. de la Colombière, exorde d'un sermon sur le Rosaire, prêché à Lyon, dans l'église des Carmes.

Tous ces auteurs, et d'autres en grand nombre, appartiennent à la Compagnie de Jésus. En dehors d'elle, soit dans les Ordres religieux, soit ailleurs, c'est la même persuasion : témoins Angel. Paciuchelli O. P., *Excitationes dormitantis animae circa... Antiph. Salve Regina*, *Excit. 5, n. 9 et 12*; P. Robert., *Eremit. Camald., l'Amor di Maria*, p. 356, etc.; Guillaume Gibieuf, *Orat., De la vie et des grandeurs de la très Sainte Vierge Marie Mère de Dieu*, ch. 21; Pelbart. de Temeswar, *Stellarium corone benedictae V. Marie* (Colon., 1506). P. II, a. 1; Petitalot, *La Vierge Mère d'après la Théologie*, ch. 21; J.-B. Novatus, *cl. reg. minist. infirm., de Eminentia Deip. V. M.*, c. 12, q. 8. t. II, p. 403; Abelly, *Sentiments des SS. PP...touchant les Excellences de la T. S. V. M. Mère de Dieu, Eclaircissement de quelques difficultés sur les éloges que les SS. Pères ont donnés à la B. Vierge*, 3<sup>e</sup> difficulté; le bienh. Grignon de Montfort *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, P. 1, § 1, n. 2, p. 25. Voir encore parmi les modernes Mgr L. A. Pavy, *du Culte de la Très Sainte Vierge* (Paris, Repos) P. III, c. 5.

que toute pierre précieuse, et mes produits valent mieux que l'argent éprouvé. Je marche dans les voies de la justice... pour enrichir ceux qui m'aiment et remplir leurs trésors » (1). Aimer la sainte Vierge, c'est donc être aimé d'elle; et posséder son amour, c'est être riche des biens de la grâce. Cela même, qu'est-ce autre chose qu'un gage de salut pour les dévots de la Vierge? Conséquence d'autant plus frappante que le même texte fait dire encore à Marie : « Bienheureux l'homme qui m'écoute, veille chaque jour à l'entrée de ma demeure et se tient en observation près de ma porte. Celui qui me trouve, trouvera la vie, et puisera le salut dans le Seigneur » (2). Et ailleurs : « Celui qui m'a créée s'est reposé dans mon tabernacle. Et il m'a dit : Habite dans Jacob, et en Israël place ton héritage; et au milieu de mes élus étends tes racines... Et j'ai pris racine dans le peuple honoré de Dieu, et dans la part de Dieu, laquelle est son héritage; et ma demeure est dans l'assemblée entière des Saints... Qui m'écoute ne sera pas confondu; qui me glorifie possédera la vie éternelle » (3).

Certes, au sens littéral, c'est de la Sagesse éternelle et non de la Vierge Marie que le Saint Esprit parlait dans ces textes. Mais puisque l'Église les a si souvent employés pour exalter celle que nous appelons avec elle la Mère de la divine Sagesse, il faut bien qu'ils expriment au moins par analogie ce que Dieu l'a faite en elle-même et pour nous. Or, encore une fois, de telles paroles, mises sur les lèvres de Marie, ne répondraient pas à leur signification naturelle, s'il n'y avait

(1) Ego diligentes me diligo... Prov., VIII, 17-22.

(2) Prov., VIII, 34-35.

(3) Eccli., XXIV, 12, sqq.

pas un enchaînement le plus étroit entre son culte et la prédestination (1).

J'ai dit encore : l'autorité des Pères et des Saints. C'est, en effet, ce que signifient nombre de prières adressées par eux à la très douce Mère de Dieu. « O Marie, lui disait saint Anselme, je vous en conjure par la grâce que le Seigneur vous a faite d'être avec vous et vous avec lui, accordez-moi, suivant cette même grâce et par elle... que votre amour soit toujours avec moi, et le soin de mon âme toujours avec vous... De même, en effet, ô très heureuse Vierge, qu'il périra nécessairement celui qui s'éloigne de vous et que vous abandonnez, ainsi est-il impossible que celui-là périsse qui se tourne vers vous et que vous preniez sous votre garde » (2).

Et encore : « Vierge singulière, Vierge souveraine et perpétuelle, vous qui seule êtes mère et vierge, sainte Marie... je vous demande, bien que j'en sois indigne, une seule chose, au nom de votre bien-aimé Fils. Donnez à ce misérable que je suis un continuel et perpétuel souvenir de votre très doux nom. Qu'il soit le très suave et délicieux aliment de mon âme. Qu'il me soit présent dans les périls, présent dans mes angoisses, présent au commencement de toutes mes joies. Si, par la grâce de Dieu et par votre bonté, je mérite d'obtenir cette faveur, non, certainement, je ne crains pas de périr à tout jamais. Toujours et votre grâce et votre miséricorde seront là pour me protéger. Et quand je serais submergé dans les abîmes de l'en-

(1) Cf. Cornel. L. Lapidé, in Proverb. et Eccli., *ll. cit.*

(2) « Sicut enim, o Beatissima, omnis a te aversus et a te despectus necesse est ut intereat, ita omnis ad te conversus et a te respectus impossibile est ut pereat ». S. Anselm., *Orat. 52*, P. L. CLVIII, 956.

fer, vous viendriez m'y chercher et m'en retirer pour me rendre à votre Fils, Jésus-Christ Notre Seigneur, qui m'a racheté et lavé dans son divin sang » (1).

Est-ce donc chose si étonnante que cette confiance et cette assurance? « La Mère de Dieu est notre mère; la mère de Celui en qui est tout notre espoir, et que seul nous devons craindre, est notre mère; la mère, dis-je, de Celui qui seul et sauve et condamne est notre mère » (2). Conçoit-on qu'étant ce qu'elle est elle puisse rejeter un enfant malheureux et coupable qui l'implore, ou que sa propre prière ne soit pas exaucée, quand elle veut le pousser repentant entre les bras de Jésus? Or cela même, n'est-ce pas un gage de salut pour le pécheur le plus désespéré qui l'invoque? C'est pourquoi Eadmer, instruit à l'école du glorieux pontife de Cantorbéry, ne craignait pas d'écrire en son livre *de l'Excellence de la B. Vierge* : « Avoir au moins reçu la grâce de penser souvent et doucement à Marie, c'est, je le crois, un grand signe qu'on méritera le salut » (3). C'est aussi la raison pour laquelle saint Antonin de Florence cite en les approuvant ces paroles du bienheureux Anselme : « Il est nécessaire que ceux-là soient justifiés et glorifiés vers qui la divine Vierge aura tourné les yeux, pour qui elle aura prié » (4). Or, si cette mère de miséricorde intercède pour ceux-là même qui la négligent, comment la prière serait-elle muette sur ses lèvres, quand elle entend l'humble appel de ses enfants?

Ces textes des saints archevêques de Florence et de

(1) Idem, *Orat. 49. Ibid.*, 948.

(2) Idem, *orat. 52. ibid.*, 957.

(3) Eadmer., *de Excellentia B. V. M.*, c. 4. P. L. CLIX, 566.

(4) S. Antonin Arch. Florent. *Summae*. P. IV, tit. 15, c. 14, § 7.

Cantorbéry sont connus. On pourrait en citer une infinité d'autres qui le sont moins. Tel est, par exemple, ce court commentaire de la *Biblia Mariana* sur les paroles d'Isaïe : Lève les yeux autour de toi et regarde (1). « D'où il suit que quiconque, ô ma mère, ne vous aura pas honoré, périra. La Glose ajoute : au jour du jugement. Comme si elle disait : donc, ceux-là ne périront pas qui vous auront servie » (2). Telle encore cette exclamation d'Adam de Perseigne : « Qui persévère dans votre amour ne périra jamais » (3). Telle aussi la strophe suivante d'un hymne à la Vierge composé par le bienheureux Hermann : « Réjouissez-vous, fontaine que rien ne dessèche. — Oh ! que vous êtes douce à ceux qui vous boivent. — En vérité, qui vous cherche ne saurait périr » (4).

« Non, l'humble et zélé serviteur de Marie ne se per-

(1) Is., LX, 4.

(2) *Biblia Mariana*, n. 20. Opp. Alberti M., t. XX, p. 22.

(3) Adamus Perseniae, *serm. 2 de partu Virginis*. P. L. CCXI, 715.

(4) *Ibid.*, 763. A noter encore cet hymne chanté par nos pères, au moyen âge.

Ecce ad te confugio,  
Virgo, nostra salvatio,  
Fons salutis et veniae,  
Mater misericordiae.

Nullus enim confundetur,  
Sicut reor, nec perdetur,  
Qui se tibi commendabit,  
Qui te pure invocabit.

Ille potest desperare,  
Qui te non vult invocare;  
Tota enim nostra salus  
A te sola progreditur.

Nunquam possum desperare,  
Si te volo invocare,  
Per te enim me salvari,  
Per te credo reparari.

Mone, *Hymni latini medii aevi*, n. 557, de Beata Virgine, t. II, p. 360.

dra jamais : c'est chose impossible » (1). Voilà ce qu'atteste après tant d'autres le vénérable Pierre de Blois; et c'est aussi le sentiment exprimé chez le même auteur par un pieux anonyme, affirmant qu'il n'y a pas de mort éternelle pour quiconque aura dévotement et persévéramment servi et invoqué la Mère de Dieu (2).

Ne craignons pas de multiplier les témoignages établissant une vérité si consolante. On lit, dans les *Dialogues* de sainte Catherine de Sienne que Dieu, lui dévoilant un jour les voies par lesquelles sa providence avait préservé de l'enfer un malheureux pécheur, dit à sa fidèle servante : « Je n'avais pas oublié son amour et sa vénération pour la glorieuse mère de mon Fils; car j'ai décrété pour l'honneur de ce Fils bien-aimé que tout homme, juste ou pécheur, qui se réfugierait près d'elle, touché d'une dilection respectueuse, ne pourrait jamais devenir la proie du monstre infernal. Cette bénie Vierge est un parfum suave et délicieux que j'emploie pour attirer à moi les hommes, et surtout l'âme des pécheurs » (3).

Le vénérable Jean Lansperg prête à Notre Seigneur un langage semblable : « J'ai commis à ma mère, pour qu'elle les distribue, tous mes trésors de grâce et de miséricorde, alors que je lui donnai pour fils, dans la personne de Jean, tous mes enfants et surtout les pécheurs pour lesquels j'étais attaché à la croix. C'est pourquoi, tel est son zèle, telle sa diligence à remplir son office, qu'elle ne permet pas, autant du moins qu'il est en elle, la perte d'aucun de ceux qui

(1) Ludov. Blesens., *Canones vitae spiritualis*, c. 18.

(2) *Ibid.*, *inter dicta Patrum*, c. 5.

(3) S. Catherine de Sienne, *Dialogues*, ch. 139, t. II, p., 192, Paris, 1855.